

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4116 - JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

COP 26

Félix Tshisekedi multiplie les plaidoyers en faveur de la RDC et de l'Afrique



Félix Tshisekedi au sommet des leaders sur les forêts et l'utilisation des terres

Rien que pour la journée du 2 novembre, le président de la République démocratique du Congo (RDC) est intervenu dans plusieurs groupes de travail en bilatéral et multilatéral. L'une des interventions qui aura marqué la journée est celle sur les infrastructures et le climat en Afrique, aux côtés de son homologue américain, Joe Biden ; du Premier ministre britannique, Boris Johnson; et de la présidente de la Commission de l'Union européenne, Ursula Von Der Leyen .

Président en exercice de l'Union africaine, le chef de l'Etat congolais a mis en évidence toutes les contraintes qui freinent l'élan du continent africain à intensifier ses investissements en infrastructures, afin de soutenir la croissance de son économie et les besoins de sa population.

Page 3

JUSTICE

Une coalition d'ONG dénonce les violations des droits humains



Le FBCP pendant la conférence de presse d'équité et de respect des normes dans l'administration de la justice dans le pays.

Le regroupement d'organisations de la société civile actives dans le domaine des droits humains, piloté par la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP), fustige la politique de deux poids, deux mesures dans l'administration de la justice en RDC. Il appelle à une justice distributive qui respecte les normes en la matière. Au cours d'un point de presse tenu le 3 novembre à Kinshasa, il a dénoncé le manque

notamment relevé les cas de l'ancien ministre provincial de Kinshasa chargé des Finances, Guy Matondo, condamné à sept ans de prison, de l'ancien directeur de la police criminelle de la capitale congolaise, Jean-Pierre Masudi, condamné aussi à sept ans de prison. [Page 5](#)

PROVINCE DU SUD KIVU

La ville de Bukavu ciblée par une incursion rebelle

Le chef-lieu de la province du Nord-Kivu a été la cible d'une attaque des hommes armés dans la nuit du 2 au 3 novembre. Ils ont tenté de prendre les munitions côté CP afin de monter vers la 10e région pour libérer leurs camarades. Cependant, la tentative a été annihilée à la suite de l'intervention de la police nationale et l'armée congolaise. Au terme de l'intervention des forces de sécurité, le gouverneur de la province du Sud-Kivu, Théo Ngwabidje, a appelé la population locale à vaquer librement à ses occupations. Le bilan officiel fait état de neuf morts dont six assaillants,



La place de l'indépendance, un des points attaqués par les assaillants à Bukavu deux militaires des Fardc et un policier, quatre assaillants blessés, 36 capturés et 14 armes de guerre récupérées. Ces agresseurs appartiennent, selon le général Bob Kilubi, commandant de la 33e région militaire, au mouvement CPC 64.

Page 5

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le doute du FMI

La marge de manœuvre pour limiter le réchauffement de la planète à une fourchette comprise entre 1,5 et 2 degrés Celsius d'ici à 2030 est en train de se réduire considérablement. L'institution de Bretton Woods appelle les pouvoirs publics à accentuer urgemment leurs actions pour faire

face aux nouveaux enjeux du réchauffement climatique. Plus que jamais, le changement climatique, du point de vue du Fonds monétaire international (FMI), fait peser une « grave menace sur la stabilité macro-économique et financière ».

Page 2.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour une augmentation du flux financier destiné à l'Afrique

Le sommet sur l'accélération de l'adaptation en Afrique, co-organisé par la Banque africaine de développement et le Centre mondial pour l'adaptation, constitue un autre fait majeur ayant marqué les esprits au deuxième jour des travaux de la COP 26.

En sa qualité de président en exercice de l'Union africaine (UA), Félix-Antoine Tshisekedi a pris la parole, en liminaire, à la tribune dont l'objectif déclaré a été de renforcer la résilience africaine face au changement climatique. Le chairman de l'UA a lancé le go des discussions en relevant l'insuffisance du flux financier actuel en direction de l'Afrique pour

« Pour un continent qui contribue à hauteur d'environ 3 % des émissions de gaz à effet de serre, l'Afrique ne peut pas être livrée à elle-même pour en gérer les effets de plus en plus néfastes »

l'adaptation, en totale inadéquation avec les besoins et les urgences. « Pour un continent qui contribue à hauteur d'environ 3 % des émissions de gaz à effet de serre, l'Afrique ne peut pas être livrée à elle-même pour en gérer les effets

de plus en plus néfastes », a martelé le président Félix Tshisekedi, défenseur acharné de la cause africaine en matière de financement de l'adaptation et de l'atténuation.

« La lutte contre le changement climatique ne peut pas être gagnée si elle n'est pas gagnée en Afrique ». C'est finalement autour de cette phrase sibylline que se cristallise le message que le chairman de l'UA a lancé à ses pairs tout en appelant à la mobilisation des ressources en vue de soutenir les États africains se trouvant sur la ligne de front du changement climatique.

Parlant du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique élaboré et mis en œuvre conjointement par le Centre mondial pour l'adaptation et la Banque africaine de développement, il a précisé que ce dernier porte sur l'essentiel des besoins de l'Afrique en matière de changement climatique.

Ce programme, a-t-il précisé, entend mobiliser 12,5 milliards de dollars en plus des 12,5 milliards de dollars déjà engagés par la Banque africaine de développement pour l'adaptation d'ici à 2025. Le président congolais a émis l'espoir que ce mécanisme favorisera le décaissement de la part importante des cent milliards de dollars par an promis aux pays en développement.

Alain Diasso

Le doute du Fonds monétaire international

La marge de manœuvre pour limiter le réchauffement de la planète à une fourchette comprise entre 1,5 et 2 degrés Celsius, d'ici à 2030, est en train de se réduire considérablement. L'institution de Bretton Woods appelle les pouvoirs publics à accentuer urgemment leurs actions pour faire face aux nouveaux enjeux du réchauffement climatique.

Au moment où les dirigeants mondiaux se réunissent à Glasgow dans le cadre de la COP 26, une note de service très interpellatrice du Fonds monétaire international (FMI) fait le point sur les évolutions récentes de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. En fait, il n'y a pas d'évolution du tout. Plus que jamais, le changement climatique, du point de vue du FMI, fait peser une « grave menace sur la stabilité macro-économique et financière ». Selon lui, le niveau des émissions de carbone en 2030 sera bien trop élevé pour tenir l'objectif de 1,5 degré Celsius. « Il faudrait impérativement réduire ces émissions de 55 % par rapport aux niveaux de référence estimés pour 2030 et de 30 % pour limiter le réchauffement à 2 degrés Celsius », alerte-t-on. Dans le cadre de l'accentuation de la lutte contre le changement climatique, il faudrait bien agir rapidement sur deux contraintes majeures. Il s'agit d'une insuffisance constatée tant sur le plan de l'ambition que celui des mesures.

Être plus ambitieux

A ce stade, les ambitions mondiales souffrent effectivement d'un manque coupable de courage. Si 135 pays représentant plus de trois quarts des émissions mondiales de gaz à effet de serre ont réellement souscrit à l'objectif zéro, leurs engagements sur le court terme restent insuffisants. « Même s'ils étaient tenus, les engagements actuels pour 2030 ne permettraient de réaliser qu'entre un et deux tiers des réductions nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de températures », prévient-on. Il est clair qu'aucun pays ne peut déroger à l'obligation de baisser ses émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, l'équité et la responsabilité historique des pays les plus avancés justifient leur engagement plus important que les autres groupes,

soit 43 % par rapport aux niveaux attendus en 2030. Pour les pays émergents à revenu élevé et les pays émergents à faible revenu, leurs engagements se situent respectivement à 12 et 6 %.

En voulant atteindre le cap de 1,5 %, tous les pays en fonction de leurs groupes doivent relever considérablement leurs ambitions. Il faut viser des objectifs de réduction de 70, 55 et 35 % ou de 80, 50 et 30 % par rapport aux projections de référence pour 2030. Le pari est bien à la portée de chaque groupe, des plus riches aux moins développés. Par exemple, le seul abandon progressif des combustibles fossiles constitue une des pistes de solutions crédible. La compensation proviendrait des bienfaits environnementaux, poursuit le FMI. Par ailleurs, le financement extérieur des pays moins développés devrait aider à atténuer les effets. A ce jour, les pays avancés n'ont jamais respecté leur engagement de fournir cent milliards de dollars de financement par an aux pays les plus faibles. Cet engagement devrait débiter théoriquement à partir de 2020.

Quid des mesures d'atténuation ?

Même au niveau des mesures d'atténuation, la deuxième contrainte majeure relevée par l'institution de Bretton Woods, il faut passer au concret. La tarification du carbone, par exemple, qui consiste en une administration des taxes sur la teneur des combustibles, connaît déjà un décalage entre les dispositifs requis et les dispositifs effectifs. « Pour limiter le réchauffement à 2 degrés Celsius, il faudrait que le prix mondial du carbone dépasse 75 dollars la tonne d'ici à 2030 ». Par ailleurs, d'autres leviers existent dans le cadre des stratégies d'atténuation.

Laurent Essolomwa

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COP26

Félix Tshisekedi multiplie les plaidoyers en faveur de la RDC et de l'Afrique

Au deuxième jour des travaux de la COP 26 à Glasgow, en Ecosse, le président Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo a poursuivi son plaidoyer en faveur de l'Afrique et de la République démocratique du Congo (RDC).



Félix Tshisekedi au sommet des leaders sur les forêts et l'utilisation des terres

Rien que pour la journée du 2 novembre, le président de la RDC est intervenu dans plusieurs groupes de travail en bilatéral et multilatéral. L'une des interventions qui aura marqué la journée est celle sur les infrastructures et le climat en Afrique, aux côtés de son homologue américain, Joe Biden; du Premier ministre britannique, Boris Johnson; et de la présidente de la Commission de l'Union européenne, Ursula Von Der Leyen.

« L'Afrique et la RDC sont

prêtes, impatientes et désireuses d'expérimenter une nouvelle façon de faire avec leurs principaux partenaires euro-américains, en vue de créer ce monde meilleur que nous voulons, celui auquel aspire notre jeunesse, et que nous léguerons aux générations futures », a d'emblée affirmé le président Tshisekedi. Il s'est appesanti sur l'importante problématique du développement des infrastructures, avec la volonté de reconstruire un monde meilleur et plus durable.

Président en exercice de l'Union africaine (UA), le chef de l'Etat congolais, a mis en évidence toutes les contraintes qui freinent l'élan du continent africain à intensifier ses investissements en infrastructures, afin de soutenir la croissance de son économie et les besoins de sa population.

Avec à peine 62 milliards de dollars disponibles pour développer les infrastructures en Afrique sur les 130 à 170 milliards de dollars attendus, les Etats africains ne pourront

manifestement pas maintenir les niveaux de croissance économique de ces dernières années et faire reculer la pauvreté et ses impacts sur les écosystèmes.

Ce triste constat, qui découle d'un rapport de la Banque africaine de développement, a renforcé la conviction du président Félix-Antoine Tshisekedi selon laquelle les pays africains auront du mal à atteindre le seuil du développement en infrastructures tant que le gap financier oscillant entre 68 et 108 milliards de dollars ne sera pas bouclé. Face à cette situation, le chairman de l'UA a appelé à de nouveaux choix, ou mieux, à de nouvelles stratégies innovantes. « Dans un contexte caractérisé par la lassitude des donateurs et l'augmentation des niveaux d'endettement dans les pays les plus exposés, il nous faut trouver de nouvelles approches », a-t-il martelé.

Evoquant la situation de la RDC, le président Félix Tshisekedi a indiqué que le pays s'est investi dans une approche particulière, en combinant le développement de ses ressources minières avec celui des infrastructures

essentielles. Pour lui, « des solutions innovantes sont possibles, pour autant que les leaders des pays donateurs et récipiendaires en manifestent la ferme volonté politique ».

Et d'ajouter que l'Afrique et la RDC sont prêtes « à engager des discussions immédiates sur un portefeuille de projets pour des investissements concrets et catalytiques, transcendant tous les obstacles possibles et imaginables jusqu'à leur réalisation ». Une ambition que les deux parties, a-t-il dit, porteront ensemble. Dans une autre session dédiée aux eaux et forêts, le président Félix Tshisekedi a démontré toute l'importance du massif forestier et des écosystèmes de la RDC. Le monde entier doit agir afin de protéger ce poumon mondial, peut-on retenir de cette brillante intervention, car la RDC se présente aujourd'hui comme un « pays solution ».

Toujours en marge de la COP 26, le président Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo doit exposer devant une assistance très intéressée les atouts énergétiques du projet Grand Inga.

Alain Diasso

Le chef de l'Etat pour un soutien accru aux Etats africains vulnérables

Intervenant le 2 novembre en marge de la COP26, dans le cadre du Panel de haut niveau sur les forêts et l'utilisation des terres organisé par le gouvernement britannique, le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a plaidé pour un soutien plus accru en faveur des pays vulnérables, en particulier ceux d'Afrique, d'Asie ou encore les pays insulaires, lequel pourrait les amener à s'adapter aux impacts du changement climatique.

Plus qu'un cri d'alarme, il s'est agi, pour le chef de l'Etat congolais, d'une interpellation collective sur la situation du continent africain qui, a-t-il regretté, n'émet que très peu de gaz à effet de serre mais passe pour l'un des continents les plus vulnérables face aux changements, compte-tenu des données climatiques préexistantes, mais également, des réalités socioéconomiques et politiques qui la transcendent. Sur la même lancée, le président de la RDC a réclamé, à juste titre, que le bassin du Congo puisse recevoir, en retour de sa contribution à la survie de l'humanité - eu égard à son immense forêt tropicale humide qui constitue une part importante de la réponse

aux défis climatiques actuels, « une compensation juste et proportionnelle ».

Profitant de cette tribune, Félix-Antoine Tshisekedi a exposé les atouts naturels dont regorge son pays, seconde plus grande forêt au monde, estimant qu'il porte une grande ambition dans la régulation climatique. Il a réitéré l'engagement de la RDC à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Et là-dessus, Félix-Antoine Tshisekedi mise sur l'application effective de l'Article 9 dudit accord aux termes duquel les pays développés fournissent des ressources financières adéquates pour assister les pays en développement dans la mise en œuvre de leurs programmes d'adaptation et



« d'atténuation. Il a également révélé que son pays a actualisé sa contribution déterminée à l'échelle nationale. Fixée à 17% en 2015, la cible actuelle de réduction d'émissions de gaz à effet de serre a été portée à 21% à l'horizon 2030. « Nous nous attelons à mener des actions qui permettent, non seulement la préservation de nos forêts, mais aussi leur gestion efficace, tout en nourrissant l'ambition de restaurer notre couvert forestier à 63,5% à l'horizon 2030 », a indiqué le chef de l'Etat congolais tout en martelant sur la nécessité de revoir à la hausse le prix de carbone de cinq à cent dollars la tonne.

A.D.

COP26

La RDC et Cafi concluent la deuxième phase de leur partenariat

La deuxième journée des travaux de la COP16, à Glasgow en Écosse, a été marquée, le 2 novembre, par la signature de la lettre d'intention pour la deuxième phase du partenariat République démocratique du Congo (RDC)-Cafi. La RDC recevra à la clé cinq cents millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le président Félix Tshisekedi de la RDC et le Premier ministre anglais, Boris Johnson, représentant les pays donateurs au sein de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (Cafi), ont apposé leur signature au bas de l'acte d'engagement ambitieux d'une durée de dix ans (2021-31) destiné à la protection de la forêt de la RDC, deuxième plus grande forêt tropicale du monde. La seconde tranche de ce financement climatique est initialement estimée à cinq cents millions. Ce qui fera un total d'un milliard avec possibilité d'évoluer en fonction des objectifs à atteindre.

Il est à noter que cette lettre d'intention servira d'instrument pour la mobilisation des financements additionnels tant publics que privés, domestiques, bilatéraux et multilatéraux afin de permettre à la RDC d'atteindre ses ambitions de déve-

loppement vert.

Pour cette deuxième phase du partenariat, le pays s'est engagé, entre autres, à œuvrer en partenariat avec Cafi dans l'objectif d'arrêter et d'inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici à 2031, tout en assurant un développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive. Auparavant, une dizaine de pays et le Fonds Bezos pour la terre avaient manifesté, le même jour, leur engagement en faveur du Bassin du Congo. Ils ont, en effet, annoncé leur contribution collective d'au moins 1,5 milliard de dollars de financement entre 2021 et 2025 visant à maintenir les forêts de cette région, les tourbières ainsi que les autres réserves de carbone, essentielles pour la planète.

Alain Diasso



Félix Tshisekedi et Boris Johnson signant la lettre d'intention



**MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX**

**SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA**



Assurance automobile



Assurance incendie



Assurance tous risque
chantier



Assurance voyage

**PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES**

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO



JUSTICE

Une coalition d'ONG dénonce les violations des droits humains

Le regroupement d'organisations de la société civile actives dans le domaine des droits humains, piloté par la Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP), fustige la politique de deux poids, deux mesures dans l'administration de la justice en République démocratique du Congo (RDC). Il appelle à une justice distributive qui respecte les normes en la matière.

La FBCP, en collaboration avec une vingtaine d'organisations de défense des droits de l'homme actives en RDC, a tenu, le 3 novembre dans la commune de Kasa-Vubu, à Kinshasa, un point de presse sur l'état de droit et la justice équitable dans le pays. Cette activité a permis à cette organisation et ses partenaires de dénoncer le manque d'équité et de respect des normes dans l'administration de la justice dans le pays. Pour s'en convaincre, ces organisations ont cité plusieurs cas des justiciables condamnés dans les conditions qui ne respectent pas les normes. Elles ont notamment relevé les cas de l'ancien ministre provincial de Kinshasa en charge des Finances, Guy Matondo, condamné à sept ans de prison; de l'ancien directeur de la police criminelle de la capitale congolaise, Jean-Pierre Masudi, condamné, lui aussi, à sept ans de prison; ainsi que du directeur par intérim du Bureau central de coordination, Théophile Matondo Mbungu, condamné à dix ans de prison ferme par la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, alors que les éléments recueillis pendant l'instruction de cette affaire présageaient une décision contraire.

Des cas clouent la justice congolaise

Dans leur déclaration, ces organisations ont illustré leur point de vue par le cas récent, celui du directeur par intérim du

BCECO, dont la condamnation paraît injuste pour un dossier d'appel d'offres international dans lequel ont également concouru des firmes internationales. Elles ont noté que contrairement au rapport de contre-expertise de l'Inspection générale des finances, de deux experts de la Société nationale d'électricité et des inspecteurs généraux des Finances, qui aurait déduit un détournement des fonds alloués au projet de soutirage et d'installation des postes pour l'électrification du site du parc agro-alimentaire de Bukanga-Lonzo mis en charge de Théophile Matondo Mbungu, que les ouvrages, objet du marché public concerné, auraient été régulièrement réceptionnés par le gouvernement congolais en 2016, à l'entière satisfaction de toutes les parties prenantes (Primature, ministère de l'Énergie, bureau conseil du gouvernement-Fichtner/Allemagne, et la Snel). « *Alors que la loi congolaise sur le marché public offre aux sociétés concurrentes la possibilité de contester toute irrégularité constatée dans le choix final, aucune des firmes internationales ayant concouru au marché n'a protesté au choix fait par le gouvernement, maître d'ouvrage, en faveur de la société AEE Power* », ont souligné ces organisations.

Elles ont, en outre, relevé que l'inspecteur général des Finances (IGF), officier de police judiciaire qui a été entendu



Emmanuel Adu Cole, encadré par Me Charlene Yangazo et Joseph-Désiré Makwando Makabo, lors du point de presse/Adiac

lors de l'instruction judiciaire, a reconnu que l'IGF n'a jamais conduit une inspection ou un contrôle en matière de taxe sur la valeur ajoutée dans ce dossier. Et, la Snel, qui a elle-même conduit la supervision technique du projet jusqu'à son aboutissement, aurait participé, à travers deux de ses experts, à la contre-expertise organisée par l'IGF, se plaçant ainsi en situation malencontreuse de juge et partie. Et de relever que pendant l'instruction du dossier, le ministère public n'a pas démontré exactement comment le directeur par intérim du BCECO se serait pris personnellement pour surfacturer les travaux, dans le processus de formation du prix des travaux, qui suit un parcours fixé par la loi.

Notant, par ailleurs, que le jugement avait reconnu que les opérations de paiement des fonds alloués au projet ont été intégralement prises en charge par le Trésor public, sous le pilotage des ministères des Finances et

du Budget, ces organisations ont fait savoir que le BCECO, dont le directeur n'avait aucune prérogative décisionnelle individuelle, et qui n'a agi que comme maître d'ouvrage délégué, n'a de l'argent dans ce dossier car, les paiements sont passés directement du Trésor public vers le compte de l'entrepreneur.

Relevant d'autres arguments au bénéfice de l'accusé venant du ministère public et de la Direction générale des impôts (DGI) sur la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la FBCP et ses partenaires ont relevé que dans ces conditions, le BCECO, moins encore son directeur général, ne pouvait être tenu en qualité de redevable ou agent de la DGI pour détourner la TVA à l'intérieur.

En condamnant Théophile Matondo, en dépit des éléments succincts monitorés et qui ont fait objet des vifs échanges dans ce procès, la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe a pris

une posture malencontreuse, disant que le subalterne, chef d'un service technique d'appui du gouvernement central, aurait donné un ordre à ses chefs hiérarchiques et politiques qui, seuls, sanctionnent tout paiement par la chaîne de dépenses du Trésor public, du seul fait de transmettre à ces autorités, les factures de l'entrepreneur.

Ce collectif, qui qualifie cet arrêt de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe d'une condamnation injuste ne favorisant pas l'avènement d'un Etat de droit dans le pays voulu par le peuple congolais et le chef de l'Etat, exhorte les instances politiques et judiciaires à redorer l'image ternie de la justice, pour permettre à la RDC d'accroître son crédit vis-à-vis de ses partenaires. Il exhorte ainsi les instances judiciaires supérieures à éviter les violations des droits de l'homme telles que celles enregistrées dans les instances inférieures et à les corriger, si possible.

Lucien Dianzenza

PROVINCE DU SUD-KIVU

La ville de Bukavu ciblée par une incursion rebelle

Le bilan officiel fait état de neuf morts dont six assaillants, deux militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) et un policier, quatre assaillants blessés, trente-six capturés et quatorze armes de guerre récupérées.

Le chef-lieu de la province du Nord-Kivu a été la cible d'une attaque des hommes armés dans la nuit du 2 au 3 novembre. Cette attaque a été annihilée à la suite de l'intervention de la police nationale et l'armée congolaise. Au terme de cette tentative manquée de déstabilisation de la ville de Bukavu, le gouverneur Théo Ngwabidje a appelé la population locale à vaquer librement à ses occupations et à collaborer avec les forces de sécurité. Selon des sources officielles,

le bilan de cette incursion fait état de neuf morts dont six assaillants, deux militaires des Fardc et un policier. Il y a également quatre assaillants blessés, trente-six capturés et quatorze armes de guerre récupérées. Les agresseurs, au nombre de quarante, appartiendraient, selon le général Bob Kilubi, commandant de la 33e région militaire, au mouvement CPC 64. « *Ils ont tenté de prendre les munitions côté CP, mais ils n'ont pas pu. Ils sont allés au niveau*

de 24. Ils voulaient monter vers la 10e région pour libérer leurs camarades », a-t-il déclaré. « Grâce à la vigilance et à la promptitude de la PNC (Ndlr : police nationale congolaise) et des Fardc très actives sur terrain, la situation demeure totalement sous contrôle. En attendant de nouvelles consignes, la population de la ville de Bukavu est appelée à garder son calme habituel, à collaborer avec les forces de l'ordre et de sécurité et à vaquer normale-

ment à ses occupations », a rassuré un communiqué du gouverneur de la province du Sud Kivu.

De son côté, le Bureau de coordination de la société civile (BCSC) a félicité la police et l'armée pour la maîtrise de la situation tout en déplorant la banalisation des alertes sécuritaires par les services compétents. Il a relevé particulièrement l'alerte liée aux neuf bandits arrêtés à l'université officielle de Bukavu. A travers un communiqué publié le

3 novembre, cette organisation de la société civile a invité le gouvernement provincial à mettre des moyens financiers conséquents à la disposition des services de sécurité.

Le BCSC invite la justice militaire à ouvrir un procès en flagrance pour juger les personnes arrêtées et ainsi décourager ces pratiques. Il estime, en outre, que l'état de siège n'est pas une urgence ni une solution pour le Sud-Kivu.

Jules Tambwe Itagali

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des experts déployés sur le terrain

Après le lancement, il y a quelques jours, de la campagne de vulgarisation et de mise en œuvre de la Politique nationale de l'aménagement du territoire (Pnat) à Kinshasa par le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, les experts de ce ministère se déploient sur le terrain pour sensibiliser la population.

Les équipes sont constituées des membres du cabinet du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'administration et de la cellule d'appui technique à la réforme de l'aménagement du territoire et sont réparties en quatre pools dans les districts de Funa, Tshangu, Mont-Amba et Lukunga.

Cette vaste campagne de vulgarisation et de mise en œuvre de la Pnat vise tous les acteurs impliqués dans les questions ayant trait à l'aménagement du territoire, notamment les ministères sectoriels, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les entreprises publiques et privées...

La campagne de vulgarisation de la Pnat se déroule sous forme des ateliers qui seront organisés dans les quatre districts de la ville de Kinshasa. Ces ateliers visent à informer, sensibiliser, impliquer les acteurs provinciaux de l'aménagement du territoire à s'approprier la Pnat. Il sera donc question de présenter le processus de la réforme de l'aménagement du territoire; d'expliquer le concept amé-



Me Guy Loando Mboyo tient à la réussite de la campagne de vulgarisation de la Pnat

gement du territoire et ses objectifs; présenter l'économie de la Pnat. Il s'agira également de clarifier les attributions du ministère de l'aménagement du territoire et celles des ministères sectoriels; de consulter les acteurs provinciaux sur les versions provisoires des guides

méthodologiques pour l'élaboration des plans provinciaux et locaux d'aménagement du territoire et de concevoir des prochaines étapes dans le processus d'élaboration des outils spatiaux sur la base des guides méthodologiques, des grands axes et orientations de la Pnat.

Vulgarisation de la Pnat

Elaborée à l'issue de l'atelier sur l'état des lieux organisé par le ministre d'Etat, de l'Aménagement du territoire, Me Guy Loando Mboyo, quelques jours après sa prise de fonction, la feuille de route 2021-2023 retrace les priorités que le ministre s'est fixées à réaliser durant son mandat à la tête de ce portefeuille.

Parmi les actions prévues dans le pilier 4 de cette feuille de route figurent la poursuite et le parachèvement de la réforme de l'aménagement du territoire, et en son axe 14 sur la vulgarisation, la mise en œuvre de la Pnat et la sensibilisation des acteurs.

L'on se souviendra que lors du lancement de la campagne de vulgarisation de la Pnat à Kinshasa, Me Guy Loando Mboyo avait lancé un appel à tout le monde de s'approprier ce document qui est un instrument important pour le développement durable et harmonieux du pays. "Je sollicite l'adhésion et l'implication de tout un chacun de nous

afin de contribuer à l'atteinte des objectifs assignés à la réforme du secteur de l'aménagement du territoire. Etant donné que la ville de Kinshasa est la capitale du pays et tenant compte de sa densité démographique, une forte vulgarisation s'avère importante afin de booster sa transformation et ce, dans le respect des normes et standards modernes d'aménagement et développement des villes durables et résilientes", avait-il indiqué.

A en croire Me Guy Loando Mboyo, la campagne de vulgarisation de la Pnat offre aussi l'occasion de collecter certaines données de terrain afin de mieux planifier les actions à mener dans le cadre du Programme repensons à nos villes, villages et territoires pour la ville de Kinshasa qui, à n'en point douter, a droit à un accompagnement spécial du ministère de l'Aménagement du territoire en particulier et le gouvernement central en général.

Blandine Lusimana

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



DIPLOMATIE

Des déclarations polémiques refroidissent l'axe Paris-Bamako

Depuis septembre dernier au siège de l'ONU jusqu'à ses récentes interventions devant les médias en passant par le fait qu'il est soutenu ouvertement dans certaines rencontres nationales, le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga persiste à dénoncer un « abandon en plein vol » de la France, allusion faite à la décision de retrait du Mali de la force Barkhane. Des accusations qualifiées de « honte » par le président français, Emmanuel Macron.

Les relations entre la France et le Mali sont au plus bas depuis que le chef du gouvernement malien parle haut et fort du « lâchage » présumé de Paris avec le redéploiement de Barkhane. Estimant que la force française est « incapable d'enrayer la montée du terrorisme » dans son pays, Choguel Kokalla Maïga réaffirme que Bamako a le droit et même le devoir de se tourner vers d'autres partenaires pour sécuriser le Mali, y compris le très controversé groupe de mercenaires russes Wagner. Face à cette situation, le gouvernement malien, qui « a bien compris que s'il ne compte que sur un seul partenaire, (...) pourra à tout moment être abandonné, en cherche d'autres », explique maintes fois son Premier ministre, démentant toutefois des discussions avec

le groupe privé russe, qu'il qualifie de « rumeurs ». Répondant aux accusations du Premier ministre malien, le chef de l'Etat français n'a pas mâché ses mots. « Sans la France au Sahel, il n'y aurait plus de gouvernement au Mali. Les terroristes auraient pris le contrôle d'abord de Bamako et de tout le pays », a-t-il fait remarquer, ajoutant : « Nous ne sommes pas le peuple à sa place ». « L'armée française n'a pas à se substituer au non travail, si je puis dire, de l'Etat malien », actuellement dirigé par une junte militaire, a lancé récemment Emmanuel Macron dans un entretien diffusé sur France Inter, soulignant « qu'on ne peut pas demander à nos soldats de remplacer ce qui est le travail de votre Etat ».

Les dirigeants maliens appelés à prendre toutes leurs responsabilités

« Il faut que l'Etat revienne avec sa justice, son éducation, sa police partout, en particulier au Mali », où des pans entiers de territoire restent livrés à eux-mêmes face aux djihadistes, aux tensions intercommunautaires et aux trafics, a-t-il dit, évoquant aussi le Burkina Faso voisin, en proie à des violences récurrentes. Et vantant « des vrais résultats » et « des vrais succès » de l'armée française, présente depuis huit ans au Sahel, qui va se concentrer dorénavant « sur la stricte lutte contre les groupes terroristes », Emmanuel Macron a appelé le gouvernement malien à prendre ses responsabilités au risque de voir les « terroristes reprendre » les territoires libérés « puisqu'il

n'y a pas de perspectives ». La France qui intervient militairement au Sahel depuis 2013 a entrepris en juin de réorganiser son dispositif militaire en quittant notamment les bases les plus au nord du Mali (Kidal, Tombouctou et Tessalit) et en prévoyant de réduire ses effectifs dans la région d'ici 2023 à 2 500-3 000 hommes, contre plus de 5 000 aujourd'hui. Ses autorités voient au même moment leur influence contestée au Mali, notamment par la Russie dont les services des paramilitaires de la société privée Wagner sont sollicités par la junte malienne au pouvoir. Présent, entre autres, en Libye et en Centrafrique, où il est accusé d'exactions, le groupe Wagner est soupçonné, notamment par Paris, d'agir pour le compte du Kremlin là où ce dernier ne

veut pas apparaître officiellement. Une situation qui a conduit la France, l'Allemagne ou l'Estonie à avertir qu'elles réexamineraient leur présence militaire au Mali si un accord était conclu entre Bamako et le groupe privé Wagner.

Au moment où la tension monte entre le Mali et la France, qui comme de nombreux pays africains et européens s'inquiètent d'un possible recours de ce pays aux mercenaires de Wagner, quatre hélicoptères militaires russes de type Mi-171, des armes et des munitions viennent d'être fournis à l'armée malienne. Le ministre malien de la Défense, le colonel Sadio Camara, qui a réceptionné cet armement, salue la fiabilité et le sérieux du partenariat bilatéral qui « donne satisfaction » à Bamako.

Nestor N'Gampoula

CENTRAFRIQUE

Dix Casques bleus blessés par la garde présidentielle

Dix Casques bleus égyptiens de la Mission des nations unies en Centrafrique (Minusca) ont été blessés, le 1^{er} novembre, par des tirs de la garde présidentielle à Bangui. « Une attaque délibérée et inqualifiable », selon l'ONU.

« Les éléments de l'Unité de police constituée égyptienne », qui circulaient dans un bus, « ont essuyé des tirs nourris de la garde présidentielle sans sommation préalable ni riposte aucune, alors qu'ils n'étaient pas armés », a assuré l'ONU dans un communiqué. Deux d'entre eux ont été grièvement blessés. Classée deuxième pays le moins développé au monde par l'ONU, la Centrafrique a été plongée dans une guerre civile sanglante après un coup d'Etat en 2013. Ce conflit perdure mais a considérablement baissé d'intensité depuis trois ans, même si des pans entiers de territoires continuent d'échapper au pouvoir central.

Opération coûteuse

La Minusca, dont le mandat vient à échéance le 15 novembre, compte près de 12 000 militaires et représente

une des opérations les plus coûteuses de l'ONU avec un budget annuel dépassant le milliard de dollars. En quittant la zone après les tirs, à 120 m environ de la résidence présidentielle, le bus « a heurté une femme qui a perdu la vie », a ajouté la Minusca qui « a présenté ses condoléances à la famille de la victime lors d'une rencontre en fin de journée ». Ces éléments de l'unité de police étaient arrivés dans la journée de l'aéroport de Bangui dans le cadre de la rotation périodique et du déploiement des troupes en Centrafrique. Ils se dirigeaient vers leur base dans un bus clairement identifié « avec les initiales UN », selon Vladimir Monteiro, porte-parole de la Minusca. Sollicitées par l'AFP, les autorités centrafricaines n'avaient pas réagi mardi à la mi-journée.

Incidents hostiles

Mi-octobre, le chef de l'ONU, Antonio Guterres, avait dénoncé « des incidents hostiles » ciblant des Casques bleus et impliquant « des forces de défense et de sécurité déployées bilatéralement » qui se poursuivaient à « un niveau inacceptable ». Selon l'organisation, les attaques contre son personnel sont susceptibles de « constituer des crimes de guerre ». L'ONU avait également dénoncé « la persistance de campagnes de désinformation » à l'encontre de la Minusca. « De telles actions empêchent l'accomplissement du mandat, mettent en danger les vies des Casques bleus et sont en contradiction avec des engagements du président Faustin Archange Touadéra et du gouvernement », avait affirmé Antonio Guterres, en réclamant aux autorités centrafricaines

« des mesures concrètes » pour y mettre un terme. Il évoquait également « de graves violations », comme « l'entrave à la liberté de mouvement des patrouilles de la Minusca, l'arrestation ou la détention de (ses) membres », des « menaces » et des « tentatives de fouille de véhicules et de résidences du personnel des Nations unies ». Sept attaques hostiles contre des membres de la Minusca et 18 cas de harcèlement routier par les forces de sécurité nationale ont notamment été enregistrées par l'ONU entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre.

Dialogue national

Le président Touadéra a décrété, le 15 octobre, un « cessez-le-feu unilatéral » de son armée et ses alliés dans leur guerre contre les rebelles pour favoriser l'ouverture prochaine d'un dialogue national.

Une décision saluée par Antonio Guterres comme « une étape cruciale » vers la paix. En décembre 2020, une partie des groupes armés qui occupaient alors plus des deux tiers du pays, regroupés au sein de la Coalition des patriotes pour le changement, a lancé une offensive pour empêcher la réélection de Faustin Archange Touadéra. Celui-ci a sollicité Moscou et Kigali, qui ont dépêché des centaines de paramilitaires russes et de soldats rwandais à la rescousse d'une armée centrafricaine démunie. Grâce essentiellement au soutien des Russes et des Rwandais, elle a depuis reconquis toutes les grandes villes et repoussé les rebelles dans les forêts. Mais ces derniers multiplient les attaques furtives ces dernières semaines, loin de la capitale Bangui.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

INTERVIEW

Régis Ségala : « Mon souci premier est de répondre aux préoccupations, aux besoins et aux envies des Brazzavillois »

Après avoir pris ses fonctions de directeur délégué de l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, Régis Ségala, dans une interview exclusive accordée aux Dépêches de Brazzaville, exprime toute sa satisfaction de travailler à cet institut, déballe sa feuille de route et invite les Brazzavillois non seulement à venir à l'institut mais aussi à faire des suggestions. Entretien.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Comment avez-vous accueilli la nouvelle de votre nomination comme directeur délégué de l'IFC de Brazzaville ?

Régis Ségala (R.S.) : Avec plaisir ! C'est avec beaucoup d'enthousiasme mais aussi beaucoup de fierté que j'ai accueilli cette nouvelle qui est une belle promotion professionnelle. Je suis issu du ministère de l'Éducation nationale en France et détaché auprès du ministère des Affaires étrangères. Avant de venir au Congo, j'étais à l'Alliance française de Kisangani, en République démocratique du Congo (RDC). Ici au Congo, je cumule deux fonctions : directeur délégué de l'IFC de

Brazzaville et attaché de coopération universitaire. Quand on passe d'une alliance française où les structures, les équipes et les subventions sont souvent un peu plus réduites et les budgets moindres, à un institut français, c'est une autre dimension. Je prends cela comme une manière de relever le défi surtout lorsque je dois succéder à Marie Audigier, l'ex-directrice déléguée qui a fait un excellent travail pour l'IFC ; un travail qui a été reconnu par sa hiérarchie, par ses pairs. Je dois maintenant relever un double défi : diriger cet institut et succéder à Marie Audigier.

L.D.B. : Peut-on savoir quelle est votre feuille de route ?

R.S. : Le principal objectif est de poursuivre dans l'attractivité de notre offre culturelle mais aussi notre offre de formation linguistique et de certification. Ne pas négliger certains services au profit d'autres. Au niveau de la médiathèque, proposer de nouvelles activités et la faire rentrer dans l'ère du vingt et unième siècle avec les outils numériques qui sont les outils de demain. Il faut trouver cet équilibre : offrir un bel agenda culturel et en même temps répondre aux attentes des apprenants qui ont le goût d'apprendre le français de manière attractive et ludique. Faire en sorte qu'ils puissent fréquenter la médiathèque et avoir accès à des ressources multimédias innovantes. Bref, la feuille de route est : innovation, modernité, attractivité.

L.D.B. : Concrètement, quelles sont vos priorités ?

R.S. : Concernant les priorités, il faudrait dynamiser deux services : le service des cours et certifications ainsi que la médiathèque. Nous allons rapidement dynamiser le service de la médiathèque en offrant des outils numériques. Je pense notamment au "Novembre numérique". Pour la première fois cette année, au mois de novembre, l'IFC propose différentes activités dont un tournoi de jeu vidéo. La médiathèque va aussi accéder à une plateforme de ressources scientifiques et des sciences humaines et sociales avec 450 références d'ouvrages scientifiques. Ce service s'adressera exclusivement aux étudiants, aux chercheurs des universités. Chacun pourra disposer d'un accès gratuit pour effectuer des recherches à travers des tablettes ou des ordinateurs.

L.D.B. : Le Forum des études en France et au Congo a été votre premier grand contact avec les responsables de l'en-



seignement, élèves et étudiants congolais. Comment aviez-vous trouvé ce moment ?

R.S. : Les autorités congolaises avec qui j'ai pu échanger tout de suite, ma hiérarchie également, ont été très chaleureuses ! J'ai trouvé ce moment à la fois convivial, détendu et sérieux. J'ai pu constater les préoccupations des Congolais. On sent qu'il y a un besoin de formation. Je crois que les Congolais sont très sensibles à ce que l'institut propose à travers ce forum de formation : orienter, accompagner, conseiller. Je crois aussi que les élèves et étudiants congolais sont très soucieux de leur avenir et c'est une très bonne chose. Pour une première activité, je trouve que cette sixième édition a été un grand succès. Il y a eu beaucoup du monde et nous avons su gérer ce flux important.

L.D.B. : Brazzaville c'est aussi la capitale de la mode, prévoyez-vous quelques activités dans ce sens à l'IFC ?

R.S. : J'aimerais que l'IFC Brazzaville valorise la mode, puisqu'en Afrique en général, c'est un domaine qui plaît beaucoup avec de très beaux tissus, des très beaux

pagnes. Nous allons organiser une «Fashion-week» qui s'étalera sur plusieurs jours. Il y aura un marché de la mode, des sorties de collections, des expositions...

L.D.B. : Avez-vous un message à délivrer à l'endroit des Brazzavillois ?

R.S. : Tous les Brazzavillois sont les bienvenus à l'IFC ! Nous essayerons au mieux d'être au plus proche de leur besoin, de leurs préoccupations. Proposer des activités, que ce soit au niveau de la médiathèque, au niveau culturel ou de l'offre de formation, et pas seulement linguistique car il peut y avoir aussi des formations en informatique, ou autres. L'IFC n'est pas ici pour que le directeur se fasse plaisir à travers une activité éloignée des préoccupations des Congolais et des Brazzavillois. Mon souci premier est de répondre aux préoccupations, aux besoins et aux envies des Brazzavillois. C'est comme ça que je vois ma mission. Quant aux partenaires, ils restent les mêmes. J'espère que notre partenariat se poursuivra autant qu'il a été fructueux avec l'ancienne équipe.

Propos recueillis par Bruno Okokana

COP 26

Un nouveau fonds pour protéger le bassin du Congo

Au total, douze donateurs financeront le nouveau fonds, estimé à 1,5 milliard de dollars, entre 2021 et 2025.

Démarrée le 31 octobre dernier, la 26e Conférence internationale sur le climat (COP 26), qui se tient actuellement à Glasgow, en Ecosse, livre déjà ses premiers résultats. Le 1er novembre, plusieurs pays ont annoncé la mise en place d'un Fonds de 1,5 milliard de dollars destiné à protéger le bassin du Congo.

S'étendant sur six pays (le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon), le bassin du Congo est considéré comme le deuxième poumon de la planète après l'Amazonie. D'après le World Wild Fund, il nourrit et fournit un abri à 75 millions de personnes depuis plus de cinquante mille ans. Alors que le réchauffement climatique touche de plein fouet les pays africains, sa protection est de plus en plus au cœur des débats scientifiques.

Selon un communiqué du gouvernement britannique qui abrite l'événement, ce sont au total douze donateurs qui financeront ce fonds entre 2021 et 2025. Bien que les détails des autres financements n'aient pas été révélés, Londres a déjà annoncé son engagement à hauteur de 409 millions de dollars, pour protéger une zone qui abrite « la deuxième plus grande forêt tropicale du monde [et] qui est menacée par l'exploitation forestière, minière et agricole industrielle ».

Alors que l'Afrique qui l'abrite est considérée comme l'une des premières victimes du réchauffement climatique, sa protection attire de plus en plus l'attention de la communauté scientifique et des dirigeants internationaux. A l'occasion de la COP 26, le Collectif de ministres de l'Environnement et de chercheurs pour la défense du bassin du Congo a ainsi appelé à la mobilisation de 150 millions de dollars pour mettre en œuvre un programme de recherche sur dix ans, destiné à améliorer les données scientifiques sur cette zone vitale pour la planète.

Notons que dans le sillage du nouveau fonds, un accord mondial a été annoncé pour mettre fin à la déforestation, d'ici à 2030. Signé par des dirigeants dont les pays comptent pour 85% de la surface forestière mondiale, ce projet nécessitera un investissement de 19,2 milliards de dollars. Alors que de nombreux engagements de ce genre ont déjà été pris par le passé sans avoir été respectés, des observateurs restent sceptiques sur la capacité des pays à honorer les nouvelles promesses faites à Glasgow.

Josiane Mambou Loukoula

ENVIRONNEMENT

Une décharge publique érigée au centre de Pointe-Noire

La honteuse décharge qui commence à inquiéter les Ponténégrins est érigée derrière l'hôpital des Forces armées congolaises en face du marché La Frontière, dans le premier arrondissement Emery-Patrice-Lumumba.

« Cette décharge est une honte pour les autorités municipales et les services d'hygiène de la ville. Avec les pluies qui arrivent, je me demande si la population qui vit aux alentours n'hume pas de l'air pollué provenant de cet endroit. Les odeurs commencent de plus en plus à mettre mal à l'aise même des passants », s'est plaint un menuisier au marché La Frontière.

La décharge en plein centre-ville

de Pointe-Noire perturbe non seulement la population du premier arrondissement, mais également celle de toute la ville en général. D'une source proche des services d'hygiène de la place, on parlerait d'un consentement qui a permis à la société d'assainissement et de ramassage d'ordures et déchets d'ériger cette décharge publique à cet endroit. « Cette décharge érigée au centre de l'arrondissement Emery-Pa-

trice-Lumumba, non loin du rond-point de la République, à côté de la maison commune du dit arrondissement, ne dégagerait-elle pas des odeurs toxiques à la santé humaine ? Si cela est le cas, pourquoi alors avoir accepté d'ériger une telle montagne de saleté au cœur de la ville ? », s'est interrogé un autre Ponténégrin, habitant le quartier SIC non loin de la montagne d'ordures. Notons que la population assiste impuissamment à la pollution atmosphérique qui, par ricochet, augmente le risque d'infection pulmonaire.

Faustin Akono

La Chine développe son arsenal nucléaire bien plus vite qu'anticipé

La Chine développe son arsenal nucléaire beaucoup plus vite qu'anticipé, selon un rapport publié mercredi par le Pentagone, qui estime que Pékin peut déjà lancer des missiles balistiques armés de têtes nucléaires depuis la terre, la mer et les airs.

«L'accélération de l'expansion nucléaire de la Chine pourrait lui permettre de disposer de 700 têtes nucléaires d'ici 2027», indique ce rapport annuel du ministère américain de la Défense sur les capacités militaires de la Chine. «Il est probable que Pékin cherche à se doter d'au moins 1.000 têtes nucléaires d'ici 2030, ce qui est supérieur au rythme et au volume estimés en 2020».

Dans la précédente édition de ce rapport destiné au Congrès, publiée le 1er septembre 2020, le Pentagone évaluait que la Chine comptait «environ 200» ogives nucléaires, mais considérait que ce chiffre allait doubler au cours des dix années suivantes.

Avec 700 ogives nucléaires dès 2027 et 1 000 d'ici 2030, les projections des militaires américains montrent une accélération très forte des activités nucléaires de Pékin. «La Chine a probablement déjà établi une 'triade nucléaire' naissante», c'est-à-dire la capacité de lancer des missiles nucléaires balistiques depuis la mer, la terre et les airs, selon ce document. Pour parvenir à ces chiffres, les auteurs du rapport se sont notamment basés sur des déclarations de responsables chinois dans des médias officiels et sur des images satellites montrant la construction d'un nombre important de silos nucléaires, a indiqué à la presse un haut responsable du ministère de la Défense, en présentant ce document dont une partie seulement est rendue publique, le reste étant classé secret-défense.

Les projections comprennent les missiles balistiques sous-marins et ceux lancés par les bombardiers, ainsi que la «force de missiles mobiles», qui permet de lancer des missiles depuis des camions, selon ce responsable ayant requis l'anonymat.

AFP

AFRIQUE/EDUCATION

Airtel Africa et l'Unicef signent un partenariat de plusieurs millions de dollars

Airtel Africa et l'Unicef ont annoncé, le 1er novembre, le lancement d'un partenariat panafricain de plus de cinquante-sept millions de dollars sur cinq ans pour «réinventer» l'éducation des enfants en Afrique.

Le financement et la contribution en nature d'Airtel Africa dans le cadre du partenariat africain vise à accélérer l'apprentissage numérique en connectant les écoles à internet et en assurant un accès gratuit aux plateformes d'apprentissage dans treize pays. Il vise aussi à garantir que l'apprentissage numérique soit intégré au programme de base des services essentiels pour les enfants africains.

Les écoliers de plusieurs pays bénéficieront du partenariat panafricain entre Airtel Africa et l'Unicef, notamment le Congo, le Gabon, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie, le Tchad et la Zambie. «L'éducation de centaines de millions d'enfants en Afrique a été bouleversée ou suspendue à cause de la pandémie de co-

vid-19. Ce partenariat, qui vise à promouvoir l'éducation numérique des enfants en Afrique, permettra de remettre l'apprentissage des enfants sur la bonne voie», a déclaré la directrice générale, Henrietta Fore.

«En tant qu'entreprise, nous nous focalisons sur l'éducation comme un domaine clé de la responsabilité sociale d'entreprise. Nous sommes très enthousiastes à l'idée que ce partenariat avec l'Unicef nous permettra de renforcer notre impact. Ce partenariat coïncide également avec le lancement de notre nouvelle stratégie de durabilité, qui définit notre engagement en faveur de l'éducation pour la prochaine décennie», a déclaré Olusegun Ogunsanya, directeur général d'Airtel Africa. «Nous sommes vraiment ravis de collaborer avec l'Unicef

pour faire avancer l'agenda de l'éducation sur le continent grâce à la connectivité et à l'accès. En tant qu'entreprise, nous entendons jouer pleinement notre partition dans ce changement», a-t-il ajouté.

Airtel Africa est le premier partenaire africain du secteur privé à s'engager à hauteur de plusieurs millions de dollars en faveur de l'initiative «Réinventer l'éducation», une initiative mondiale lancée par l'Unicef en 2020 qui appelle à ce que l'apprentissage numérique soit pleinement disponible en tant que service de base pour chaque enfant et chaque jeune du monde. Cette initiative est particulièrement importante pour permettre aux enfants de combler leurs lacunes d'apprentissage, suspendu en raison de la pandémie mondiale de covid-19.

Yvette Reine Nzaba

COVID-19

Des faussaires dans le viseur des autorités

Interpellé par les députés sur la lutte contre les agents de santé véreux qui délivrent des certificats et attestations de vaccination aux personnes non-vaccinées, le gouvernement a annoncé des sanctions à l'endroit des auteurs de ces actes.

Le Parlement a autorisé, le 2 novembre, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour la 29e fois consécutive. Une occasion pour les parlementaires d'interpeller le gouvernement sur certains faits observés dans le cadre de la campagne de vaccination et la mise en œuvre des mesures barrières. Des faits qui semblent être avérés, à en croire le ministre en charge de la Santé, Gilbert Mokoki, qui a annoncé avoir instruit le directeur du Programme élargi de vaccination pour retrouver les personnes ayant travaillé dans un centre de vaccination le vendredi dernier.

«J'ai eu un document qui est un vrai mais sur une personne qu'on a jamais vaccinée. Nous sommes en train de chercher à démanteler ce réseau. Le dispositif actuel a des faiblesses, il y a une équipe qui est en train de travailler pour faire le toilettage des bases de données en voie de pollution. Lorsqu'on introduit des faux dans une base des données, on pollue le dispositif et ce sera difficile de

produire un document sécurisé», a indiqué Gilbert Mokoki. Les députés ont également informé les membres du gouvernement des contraintes imposées aux personnes vaccinées dans certains centres pour l'obtention des fiches de vaccination. En effet, ces dernières devraient payer des sommes d'argent pour le retrait de l'attestation. «Nous avons appris que certains professionnels de santé vendent des pass sanitaires, d'autres les tripotent avec les outils informatiques actuels. Nous sommes en train de travailler pour mettre en place un dispositif qui devrait nous permettre d'en rattraper quelques-uns pour leur faire subir le poids de la sanction. Nous allons les retrouver, ils seront effectivement sanctionnés», a insisté, de son côté, le ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga.

De 3, 54 milliards FCFA, l'opération « Coup de poing » est passée à 4,300 milliards

Lancée le 18 octobre par le Premier ministre, l'opération «Coup de poing» a effectivement démarré deux jours après. Son coût global est passé de 3 541 228 437 FCFA à 4, 300 milliards FCFA. Selon le gouvernement, 2, 800 milliards sont déjà débloqués dont 800 millions FCFA affectés aux services de sécurité pour le contrôle. «Je pense que le dispositif de contrôle est visible et nous agissons le plus sur les deux épicentres (Brazzaville et Pointe-Noire) qui enregistrent 70% du taux de contamination», a expliqué le ministre de la Santé, suite à la question d'un député qui demandait l'évaluation à mi-parcours de l'opération. Les députés ont, par ailleurs, insisté sur leur implication dans la campagne de vaccination. Ce qui passe d'abord, ont-ils estimé, par l'organisation d'une journée parlementaire que la représentation nationale ne cesse de réclamer auprès du gouvernement.

Parfait Wilfried Douniama



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.










Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)





Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

TRIBUNE LIBRE

Patrimoine !

Il y a quelque temps, une polémique s'était installée dans le pays sur le retard pris dans l'application de l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui stipule, entre autres, « tout citoyen, élu ou nommé à une fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci ». Certes, il y a eu une lenteur de la part des gouvernants à se mettre en conformité avec la loi. Mais cela ne saurait justifier toutes les insinuations autour de cet article de la Constitution. De là à parler de manipulation ou de manœuvre dilatoire, il y a manifestement un peu de la mauvaise foi. Comme nous le savons tous, la conception d'un idéal est parfois loin de sa réalisation. De même qu'il peut y avoir un long chemin à parcourir entre un projet et son aboutissement.

Le 25 octobre dernier, lors de l'audience spéciale solennelle de la Cour suprême au Palais de justice, les membres du gouvernement de la République se sont conformés à cette disposition, en procédant au dépôt de déclaration de leur patrimoine respectif. Ce qui, logiquement, devrait rendre inutile tout débat sur cette question. Mais non ! De bons esprits ont encore trouvé à redire. Pour certains d'entre eux, cette déclaration de patrimoine, ainsi faite par les membres du gouvernement, n'est rien d'autre qu'un « marché de dupes » consistant, une fois de plus, à berner les Congolais. Une autre polémique à laquelle les Congolais veulent encore se satisfaire.

Pourtant, la déclaration de patrimoine n'est qu'un inventaire de l'ensemble de biens détenus par de hautes personnalités identifiées par la loi, en raison de leur rang, leur statut ou leur fonction. Le gouvernement, dans un souci de transparence, s'est plié à cette exigence. Dès lors, il a ouvert la voie aux autres assujettis à la déclaration d'intérêts et de patrimoine de se conformer, eux aussi, et sans plus hésiter, à cette disposition constitutionnelle. Cet acte a été, de l'avis du président de la Cour suprême, Henri Bouka, un fait majeur en matière de gouvernance et de lutte contre les antivaleurs. En ceci que cette obligation a été mise en place afin de veiller à l'évolution patrimoniale des élus et des dirigeants.

A la vérité, le gouvernement vient de mettre à mal la mauvaise opinion qui insinuait que la loi sur la déclaration de patrimoine n'était qu'une poudre aux yeux, destinée à distraire les citoyens. Une loi de pure forme qui ne connaîtrait jamais son application. Nous y sommes, cependant !

Le choix de la date de lancement de cette opération, le 25 octobre, n'est pas anodin. Une coïncidence remarquable, de notre point de vue. L'application de l'article 55 de la Constitution du 25 octobre 2015 traduit plutôt la volonté de renouer avec les valeurs d'intégrité promues par le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, et qui s'imposent dans la construction de notre pays et de l'État de droit.

En définitive, la déclaration de patrimoine des hautes autorités du pays vise surtout à renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et l'enrichissement illicite et, par ricochet, à garantir la transparence et le principe de la bonne gouvernance.

Le ministère du contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans les administrations publiques devrait se saisir de cette opportunité pour penser à créer une plateforme numérique sur laquelle les personnalités assujetties à la déclaration d'intérêts et de patrimoine, pourraient faire leur déclaration des biens. Autant une telle initiative s'avère nécessaire, au regard des exigences de la loi quant aux informations à fournir et au nombre élevé de personnes concernées, autant elle faciliterait l'archivage des dossiers. Quitte à prendre les précautions nécessaires en vue de la préservation du principe de confidentialité des données.

Valentin Oka

COVID-19

L'hypothèse d'une troisième dose de vaccin exclue au Congo

Depuis un mois, le Congo subit de plein fouet la troisième vague du coronavirus, marquée par la hausse des contaminations et des décès. Dans l'opinion, on parle déjà d'une éventuelle troisième dose de vaccin. Interrogé par les sénateurs, le 2 novembre, lors de la 29e prorogation de l'état d'urgence sanitaire, le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, a signifié que de l'avis des experts, cette hypothèse n'est pas encore envisagée.

Devant les sénateurs, le ministre de la Santé et de la Population a soutenu qu'actuellement la situation épidémiologique s'avère préoccupante au regard de la progression de la pandémie. Se référant aux dernières données statistiques sur la situation épidémiologique, Gilbert Mokoki a indiqué qu'octobre a été le mois le plus sombre depuis le début de la pandémie au Congo en termes de contaminations et de décès.

« Du 1er au 25 octobre 2021, nous avons enregistré 59 morts liés à la pandémie. Entre le 22 et le 25 de ce mois, il y a eu 425 nouvelles infections, faisant neuf décès supplémentaires. Du 25 au 28 octobre, cependant, plus d'une vingtaine de nos compatriotes ont été emportés par la pandémie. C'est pour dire que la situation devient très préoccupante. Le Congo compte à ce jour 258 décès liés à la covid-19 », a détaillé le ministre de la Santé et de la Population.

Toutefois, Brazzaville demeure l'épicentre de la maladie avec 2 446 nouvelles infections dont 90 sujets sont hospitalisés; 49

sous assistance respiratoire et 1057 sont suivis à domicile. A Pointe-Noire, second foyer de la maladie, a renchéri Gilbert Mokoki, 114 personnes sont hospitalisées dans la même période dont 73 sous oxygène et 947 en train d'être suivies à domicile. Quelques nouvelles infections sont détectées dans d'autres départements. Le variant indien, dit Delta, est le plus actif sur le terrain mais la vaccination demeure l'unique moyen pour contrer et/ou freiner la propagation de la maladie.

La troisième dose de vaccin n'est pas encore à envisager

Pour briser au plus vite la chaîne de contamination, le gouvernement a lancé, il y a peu, l'opération « Coup de poing ». A cet effet, des dispositions techniques nécessaires sont prises dans la sensibilisation en vue de pousser la population à se faire vacciner massivement. L'objectif, à terme, est de vacciner 750 000 personnes en 45 jours, question de garantir une immunité collective de 20% à l'issue de l'opération. Ce qui fait que depuis le début de l'opération, lancée il y

a quelques jours, la courbe de contamination a chuté, passant 18,5% au mois d'octobre, à 5,6% à ce jour, selon le ministre de la Santé.

« En Chine ou en Russie d'où nous avons acquis ces vaccins, la troisième dose de vaccin est autorisée et l'a été par rapport au contexte. Mais en ce qui concerne le Congo, le comité d'experts qui s'est réuni, a estimé que cette hypothèse n'est pas encore envisageable au stade actuel de la pandémie », a souligné Gilbert Mokoki.

S'exprimant à l'occasion, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a souhaité que des mesures plus sévères soient renforcées au niveau des aéroports Maya-Maya de Brazzaville et Antonio-Agostinho-Neto à Pointe-Noire. Il a plaidé aussi pour que le prix du test PCR soit réduit pour les Congolais venant de l'étranger.

Défendu par le ministre de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga, le projet de loi portant prorogation pour la 29e fois de l'état d'urgence sanitaire a été adopté après de légers amendements.

Firmin Oyé

OPÉRATION COUP DE POING

Des bus "Mal à l'aise" mis en fourrière

Pour n'avoir pas respecté le nombre de passagers à bord, en cette période de l'opération «Coup de poing» lancée le 18 octobre pour renforcer la lutte contre la covid-19, les bus de la Société des transports publics urbains (STPU), communément appelés "Mal à l'aise" ont été mis en fourrière par le commandement territorial des forces de police, le 2 novembre à Brazzaville.

Depuis la limitation du nombre des passagers dans les moyens de transport en commun l'année dernière afin de couper la chaîne de contamination de la pandémie, les bus de la STPU n'avaient jamais respecté ce principe. Les autres transporteurs étaient montés au créneau pour fustiger les pouvoirs publics jugés passifs du fait.

En réalité, il est établi depuis le début de la pandémie en mars 2020 que quatre personnes au maxi-

mum sont autorisées dans un pic-nic au lieu de dix ; dix personnes dans un véhicule Hiace au lieu de dix-huit. Le bus Coaster devrait se limiter, quant à lui, à vingt personnes et les bus STPU ne devraient prendre que trente passagers.

Aujourd'hui, avec l'opération «Coup de poing», tous les moyens de transport sont traités avec la même rigueur. Il n'y a visiblement plus de raison d'évoquer la discrimination.

En rappel, l'opération "Coup de poing", fixée à quarante-cinq jours, repose sur sept urgences dont la première est la vaccination : vacciner au moins 750 000 personnes au cours de l'opération afin d'atteindre un total de 1 029 089 personnes vaccinées, soit une couverture vaccinale de plus 20% et espérer totaliser au moins 30% à la fin de l'année, puis 60% à la fin du premier semestre 2022.

Rominique Makaya

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DU BOIS

L'administration forestière outillée sur le système

L'auditeur mandaté vient de rendre, le 3 novembre à Brazzaville, son rapport d'évaluation des performances de l'administration forestière et d'autres services concernés par la vérification de la légalité du bois destiné au marché européen. Des progrès ont été réalisés mais des efforts restent à fournir, a-t-on retenu.

La mission d'audit pour l'amélioration de la conformité au Système de vérification de la légalité (SVL) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire (APV) que la République du Congo a signé, en 2010, avec l'Union européenne (UE). Ce partenariat sur la gouvernance forestière et la transparence dans le secteur du bois prévoit l'installation du SVL dans tous les sites d'exploitation forestière.

C'est dans ce contexte que l'auditeur indépendant a été engagé en février 2021 pour mener l'étude d'évaluation auprès des directions départementales de la Lékoumou, du Niari, de la Sangha et de la Cuvette-Ouest, y compris trois autres administrations impliquées (les administrations du commerce, du travail et de la douane).

À en croire Childeric Noël Ntamba, le chef de division



Les parties prenantes au projet APV-FLEGT/Adiac

traçabilité à la cellule de la légalité forestière et de la traçabilité, ce travail de terrain a permis de surmonter les défaillances observées. « Au niveau des administrations auditées, des défaillances ont été observées que le projet a permis d'améliorer. (...) Corriger les défaillances signifie de bonnes performances qui

signifient amélioration des recettes liées au bois et à la traçabilité de ce commerce », a-t-il estimé.

Il ressort de l'audit que de nombreuses sociétés forestières sont réfractaires au déploiement du SVL. L'administration a dû employer des moyens pour pouvoir les intégrer dans le nouveau système de contrôle. Les ad-

ministrations forestières locales ont été restructurées et ont bénéficié des moyens de contrôle, afin de continuer à sensibiliser les entreprises forestières au SVL. « Ce projet reste un atout majeur », a martelé Bienvenu Babeta, conseiller administratif et juridique au ministère de l'Économie forestière.

De son côté, le partenaire

européen insiste sur la poursuite des réformes engagées dans la filière bois. « L'UE encourage (la partie congolaise) à poursuivre l'application de la méthodologie acquise, basée sur la norme ISO 9001 sur le système de management de la qualité, pour développer de nouveaux plans d'action visant à résoudre toutes les demandes correctives qui restent à ce jour ouvertes », a souligné Camille Pubill, la chargée de coopération forêt et environnement à la délégation de l'UE. L'initiative sur la transparence forestière bénéficie aussi de l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec une implication de la société civile locale. Tout comme les partenaires européens, l'agence onusienne a réitéré son engagement de continuer à soutenir l'État congolais.

Fiacre Kombo

ZES D'IGNIÉ

Bientôt une usine de production de ciment colle

La société équato-guinéenne Binto s.a, spécialisée dans la fabrication de ciment colle, envisage de s'installer dans la Zone économique spéciale (ZES) d'Ignié.

L'annonce a été faite, le 3 novembre à Brazzaville, au cours d'une séance de travail entre le ministre en charge des Zones économiques spéciales (ZES) et de la Diversification économique, Emile Ouosso, et une délégation de la société équato-guinéenne Binto s.a, conduite par le porteur du projet Honorato Evita Oma. Un projet co-financé par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), la Banque postale du Congo et la BSCA.

« Le chef de l'Etat veut des investissements privés directs au Congo. Et les ZES ont été créées comme levier pour industrialiser le pays. A ces ZES a été ajoutée à notre ministère la diversification économique. C'est à ces deux titres que nous négocions depuis trois mois avec Binto, une société équato-guinéenne qui fabrique du ciment colle. Donc c'est la coopération sud-sud qui a répondu à notre appel », a fait savoir Emile Ouosso. Et d'ajouter : « L'entreprise

est prête et veut aller très vite. Elle sera installée rapidement dans la ZES d'Ignié ».

Après la société Arise, la société Binto s.a. entend investir dans la ZES d'Ignié. Spécialisée dans la fabrication du ciment colle, cette société s'est montrée, par la voix du porteur de ce projet, « impatiente » pour l'implantation d'une usine, grâce aux multiples avantages qu'offre le Congo à travers la loi portant création des ZES.

Autres raisons : la présence des infrastructures de base à l'instar des routes bitumées, l'eau et l'électricité, les avantages fiscaux douaniers, mais aussi la présence des gisements de sable fin qui constitue la principale matière première pour la fabrication du ciment colle.

Au cours de cette séance de travail, la délégation de ladite société a présenté le rapport de sa réunion, tenue la veille, avec la BDEAC, la Banque postale du Congo et la BSCA. Une présentation technique du projet et du

plan de financement, ainsi que la présentation des avantages qu'offre une ZES ont été faites à cette occasion. « Le tour de table a été fait avec leurs banquiers. De ce côté, tout est déjà prêt. Il reste à sélectionner un site à Ignié pour pouvoir installer leur usine », a relevé le ministre des ZES.

Cette délégation qui séjourne du 1er au 5 novembre en terre congolaise visitera, avec les techniciens du ministère ainsi que ceux du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics (BCBTP), la ZES d'Ignié pour faire des prélèvements de sol en vue de l'implantation de cette usine.

« Si nous arrivons ici pour investir, nous aurons beaucoup d'avantages. Au lieu de payer un terrain, puisque nous sommes prêts à payer un terrain et aujourd'hui nous reportons cette décision, avec des avantages que vient de dévoiler le ministre' [NDLR]. Raison

fondamentale que nous avons choisi le Congo pour externaliser nos activités vers les autres pays de la sous-région comme la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Angola et le Cameroun », a fait savoir le chef de la délégation.

« Accompagner ce type d'investissement »

Pour échapper au tout-pétrole, le Congo a instauré une politique libérale en vue de diversifier son économie à travers tous les secteurs, principalement le secteur agricole.

Dans le cadre de la politique des ZES, une batterie de mesures a été érigée afin de permettre à une société qui s'installe de bénéficier, entre autres, d'un taux zéro sur l'impôt sur les sociétés pendant dix ans, un taux zéro sur la TVA, un taux zéro sur l'importation de l'équipement, des matières premières, des pièces détachées, un taux zéro sur les impôts de son

personnel expatrié, un taux zéro pour exporter en zone Cémac. Des avantages prévus par la loi, qui font également office de mesures incitatives pour favoriser l'éclosion des ZES au Congo.

Et le ministre des ZES de conclure : « Les banques qui sont au courant de ces mesures vont améliorer leur approche de financement des entreprises, même les banques commerciales. Parce que les banques commerciales sont souvent réticentes à financer l'investissement qui est du long terme sur les ressources, les dépôts à vue, des clients. Sauf les banques à vocation de développement comme la BDEAC, la Banque postale du Congo qui sont des banques d'investissement. Les banques ont des lois et elles devraient être plus à l'aise lorsqu'un client s'approche d'elles pour demander un financement sur les bases d'une installation dans la ZES ».

Josiane Mambou Loukoula



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv



+336 11 40 40 56



info@adiac.tv



84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA



PUBLICATION DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (COBAC)

A l'issue des sessions disciplinaires virtuelles des 25, 26 et 27 août 2021 tenues à Libreville, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a pris les sanctions disciplinaires ci-après :

-LA CONGOLAISE DES BANQUES (LCB Bank) : la Commission Bancaire a infligé le 25 août 2021 un avertissement pour non-respect d'une injonction à LCB Bank et à ses dirigeants sociaux: MM. Humbert PENDINO (Président du Conseil d'Administration), Mohamed Essaid Benjalloun TOUIMI (Directeur Général) et Manuel ANDRE (Directeur Général Adjoint).

-APESA FUNDS : la Commission Bancaire a prononcé le 25 août 2021 un blâme à l'encontre du Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur NAMBOUH Edward Mingoh, pour non-respect de ses obligations d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant d'Apesa Funds dont il assure la certification des comptes.

-BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM) :

•le 25 août 2021, la Commission Bancaire a infligé, pour non-respect d'une injonction, un blâme à la BACM et à ses dirigeants sociaux: MM. Léon KOFFI KONAN (Président du Conseil d'Administration), Eric Valéry ZOA (Directeur Général) et Sayouba OUEDRAOGO (Directeur Général Adjoint) ;

•le 27 août 2021, la Commission Bancaire, pour manquements graves aux textes relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), a démis d'office les membres du Conseil d'Administration : MM. Léon KOFFI KONAN (Président du Conseil d'Administration), Paul Mesmin NTONGA, KONE DOSSONGUI, Daniel TOURE, Soungalo TRAORE, Albert KOUINCHE, Georges WILSON, Jean Victor NGUE, OUAMBO.

Elle a aussi infligé, pour manquements graves aux règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'à la réglementation des changes, un blâme à MM. Eric Valéry ZOA (Directeur Général) et Sayouba OUEDRAOGO (Directeur Général Adjoint).

C4ED : la Commission Bancaire a prononcé le 25 août 2021 un blâme à l'encontre du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur PEKEKUE Zacharie, pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de C4ED dont il assure la certification des comptes.

CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA-BANK) : la Commission Bancaire a infligé le 26 août 2021, pour défaut d'autorisation préalable, un blâme à l'établissement et à ses dirigeants sociaux: MM. Albert NKEMLA (Président du Conseil d'Administration) et André Alexis MEGUDJOU (Directeur Général).

-BANQUE DE L'HABITAT DU TCHAD (BHT) : la Commission Bancaire a infligé le 26 août 2021 un blâme à l'établissement pour non-respect d'une injonction.

SOLUTION FINANCE GIE (SOFIN GIE) : la Commission Bancaire a prononcé le 26 août 2021 un blâme à l'encontre du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Bell Bell, pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de SOFIN GIE dont il assure la certification des comptes.

SOCIETE GABONAISE DE CREDIT AUTOMOBILE (SOGACA) : la Commission Bancaire a infligé le 27 août 2021, pour non-respect des injonctions et persistance des infractions à la réglementation prudentielle, un avertissement à la SOGACA et à ses dirigeants sociaux: MM. Hichem ZGHAL (Président du Conseil d'Administration), Skander ZOUCHE (Directeur Général) et Rufin NZOGHE (Directeur Général Adjoint).

CCEC : le 27 août 2021, la Commission Bancaire a statué par défaut et infligé un blâme au commissaire aux comptes titulaire de CCEC Cameroun, Monsieur MOUENDE TCHUIKAM Thomas, pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de CCEC Cameroun dont il assure la certification des comptes.

CEC : le 27 août 2021, la Commission Bancaire a décidé de statuer par défaut

à l'encontre de Monsieur MOUKAM Fidèle, commissaire aux comptes titulaire de CEC. Elle lui a infligé un blâme pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de CEC Cameroun dont il assure la certification des comptes.

SOFINED : le 27 août 2021, la Commission Bancaire a décidé de statuer par défaut à l'encontre de Monsieur Achille NIEBOU, commissaire aux comptes titulaire de SOFINED Cameroun. Elle lui a infligé un blâme pour non-respect de ses obligations réglementaires d'alerter le Secrétariat Général de la COBAC et de lui communiquer tout rapport adressé aux organes exécutif ou délibérant de SOFINED dont il assure la certification des comptes.

NATIONAL FINANCIAL CREDIT (NFC) BANK : lors de sa session ordinaire du 23 août 2021, la Commission Bancaire a infligé un avertissement à M. Julius MANJO BERDU, Administrateur Provisoire, pour défaut de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Pour la Commission Bancaire,

Le Président,



ABBAS MAHAMAT TOLLI

VISITEZ LE MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

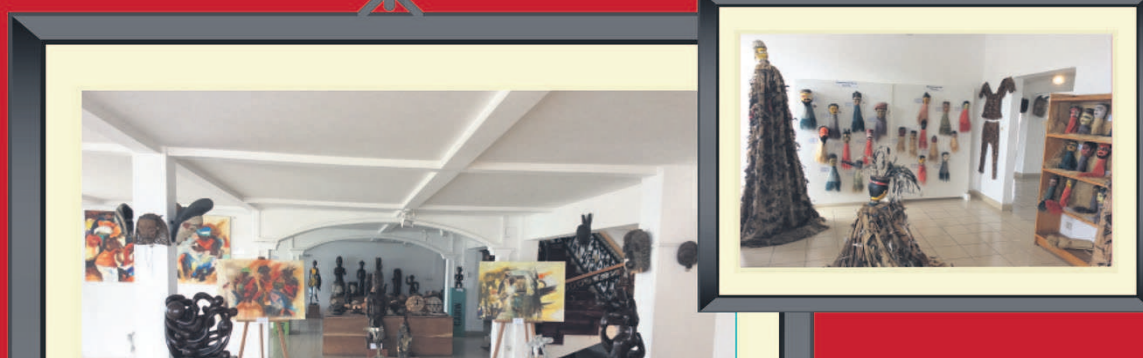
Expositions et projections


SCULPTURES **PEINTURES**

CÉRAMIQUES **MUSIQUE**


Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS





**Africsearch Togo recrute pour
Le Fonds Africain de Garantie et de
Coopération Economique (FAGACE) :**



TROIS (03) ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS (H/F)

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, l'Administrateur Indépendant a pour rôle d'assurer la protection des intérêts des actionnaires et des tiers intéressés en toute indépendance.

Principales missions et responsabilités

- Présider le Comité d'Audit dans la réalisation de sa mission de surveillance et de contrôle ;
- Présider le Comité de Garantie et s'assurer de l'adéquation permanente de la politique de garantie du Fonds aux exigences de la réglementation prudentielle et des marchés financiers de son périmètre d'activités ;
- Assister le Comité de Gouvernance et de Rémunération dans la mise en œuvre efficace et la vulgarisation des meilleures pratiques de gouvernance du Fonds.

Profil recherché

- Avoir un diplôme de niveau BAC + 5 dans l'un des domaines suivants : Banque, Economie, Finance, Gestion d'entreprise, Management, Droit des Affaires, Statistiques, Planification, Gestion de projets ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience d'au moins douze (12) années après qualification ou une expérience comparable dans un cabinet d'audit ou financier international ou réputé ;
- Avoir dix (10) ans d'expérience ou une expérience comparable en tant qu'Administrateur en charge des finances, de la conformité et de l'audit du Conseil d'Administration d'une institution internationale de renom ;
- Avoir de solides connaissances en management stratégique, maîtriser l'outil informatique et les TIC ;
- Maîtriser le français (parlé et écrit) et avoir une bonne connaissance de l'anglais et/ou du portugais (un atout) ;
- Être un ressortissant d'un des 14 Etats membres du FAGACE ;
- Ne pas avoir été Auditeur externe du FAGACE, ni son associé ou son employé pendant les trois (03) dernières années ;
- N'avoir aucune relation importante avec le Fonds et ne pas avoir été employé ou son dirigeant ;
- Ne représenter aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires et ne pas avoir des liens familiaux avec la haute direction du Fonds ou de famille proche d'un membre de direction ;
- Être de bonne moralité et ne pas avoir été inculpé coupable de fraude ou de malhonnêteté reconnu coupable d'une infraction pénale ou déclaré en faillite ou interdit d'exercer en tant qu'Administrateur.

Lieu du poste : Cotonou (Bénin)

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur CV, lettre de motivation rédigée en français datée et signée, les copies certifiées conformes des diplômes à partir du BAC et titres, les coordonnées des différents employeurs, une copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale, une attestation sur l'honneur quant à l'absence de relation avec FAGACE, un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois à l'adresse infotg@africsearch.com en indiquant les références du poste à pourvoir. Pour tout contact +228 22 20 21 04/22 21 37 36. Date limite de dépôt des candidatures, Lundi 08 Novembre 2021 à 18h00 TU.

N.B. : Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s par téléphone ou par e-mail.
Retrouvez le descriptif du poste sur www.africsearch.com / www.le-fogace.org.

Augustine Badi, Alain Badi, Alain Mackoundou, Deslianes Dianzinga, Arnaud Dianzinga, Kabu Dianzinga et la famille Nsundi annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère, oncle et père, Paul Denguika (professeur à la retraite de l'Université Marien-Ngouabi), le mercredi 20 octobre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile, sis à Kinsoundi (Armée du Salut, croisement de la rue Mampouya-Patrice et l'avenue de Minvoumba). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Yanick Mbouma, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Ali, Yandza, Ongouya et Koubatsanga informent les parents, amis et connaissances du Congo et de l'étranger du décès de leur frère, père et oncle, le colonel Guy Jean-François Ali Yandza, survenu le samedi 23 octobre à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au n°39, de la rue Bacongo, à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

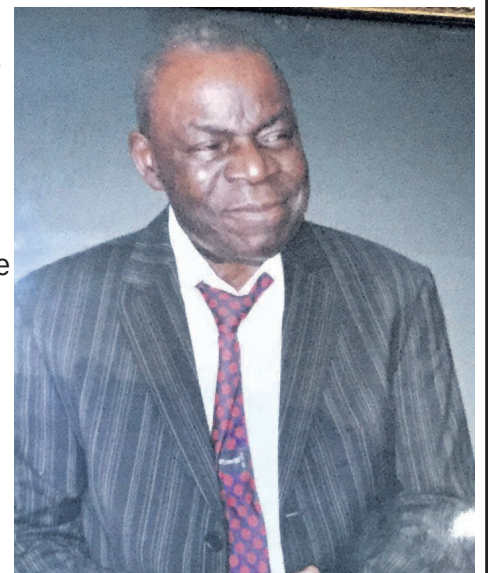


NÉCROLOGIE

Siméon Ntsayoulo, agent des Dépêches de Brazzaville, Germaine Ontango, Barnabé Ngami, Arsène yvon Ntsayoulo, la famille et monsieur Siméon Ntsayoulo annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur épouse, mère, grand-mère Albertine Maboulo, survenu le 31 octobre 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°4 de la rue 5 février à Mikalou 2. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Brice Bakouma, agent des Dépêches de Brazzaville et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle et grand-père David Bakouma, survenu le 1^{er} novembre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile, sis n°550, rue Nkô, au Plateau des 15 ans, à côté de l'église Mayangui. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Nestor N'Gampoula, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Paul Itoua, François Oko, les enfants Ondongo-Ondélé et Otto Ngambé ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fille, mère, sœur et belle-sœur Ondongo-Ondélé Émilienne Françoise, survenu le 24 octobre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à Makabandilou, arrêt de bus Terre jaune (2^e parcelle après le goudron). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les Familles Ngarila et Yamba ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille, belle-fille, mère et sœur, Divine Céleste Matondo, survenu le 1^{er} novembre au CHU de Brazzaville des suites de maladie. La veillée mortuaire se tient au n°37 de la rue Zonzo à Mouhumi, sur l'avenue de l'Étage. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

Charline Effah forme des jeunes à l'écriture

Sur invitation de l'Institut français du Congo (IFC), l'écrivaine franco-gabonaise résidant en France a séjourné dans la ville océane où elle a animé, du 27 au 30 octobre, des ateliers d'écriture, un master class de slam ainsi qu'une conférence littéraire.

Les activités ont réuni des jeunes qui fréquentent les points-lecture mis en place par l'IFC dans différents quartiers ainsi que ceux de la place qui s'intéressent à l'écriture. Pendant quatre jours, ils ont échangé avec la romancière, poétesse et chanteuse, Charline Effah, à l'IFC et acquis, à travers deux ateliers d'écriture, des notions sur la manière d'écrire un récit autobiographique (tout en maintenant une certaine distance pour que le lecteur n'ait pas l'impression que c'est de l'exhibitionnisme) et la construction des personnages attachants. Le master class de slam a permis aux jeunes slameurs de travailler sur des extraits des romans de Charline Effah et voir comment les mettre en scène.

L'écrivaine a aussi animé une conférence littéraire, qu'elle considère comme une conférence hybride, sur un projet intitulé «Transcendances» combinant différentes disciplines (slam, danse, écriture, vidéo). Le public a suivi, entre autres, le travail réalisé au cours du master class de slam, et des ateliers d'écriture ainsi que le petit film sur lequel l'écrivaine a travaillé au Gabon et en France, un film qui parle du pouvoir des mots qui guérissent des maux. Charline Effah a expliqué : «Ce film montre comment les mots nous réparent, comment les mots qu'on chante,



Charline Effah, assise au centre, et les jeunes lors des ateliers d'écriture à l'IFC

qu'on scande, permettent de pénétrer nos failles et amener à transcender nos blessures». Après l'IFC, la romancière a aussi animé deux autres ateliers, le 30 octobre, aux points-lecture du siège de

tier Mpaka (arrondissement 6 Ngoyo) et du siège du Réseau africain pour une jeunesse solidaire (RAJS) à Tié-Tié, troisième arrondissement.

La romancière s'est réjouie de constater que l'écriture

bon nombre d'entre eux ne rencontrent pas facilement des écrivains, pour avoir des conseils qui leur seront nécessaires pour aborder l'acte d'écrire. Par ailleurs, elle a bien apprécié le travail des

don, qu'on naît écrivain. On ne nous dit pas qu'il est possible d'apprendre à écrire. Les échanges avec ces jeunes ont ouvert certaines possibilités en eux et ils sont satisfaits. Ils m'ont fourni des productions qui sont déjà satisfaisantes et je les ai vraiment encouragés car j'ai vu qu'ils ont déjà la fibre en eux », a-t-elle déclaré. Née au Gabon et résidant en France où elle a obtenu son diplôme en littérature francophone, Charline Effah est auteure de trois romans, à savoir «Percées et chimères» publié aux éditions Jet d'encre en 2012 ; «N'être», paru en 2014 aux éditions La Cheminante et «La danse de Pilar» paru toujours aux éditions La Cheminante en 2018. L'écrivaine travaille actuellement sur son quatrième roman dont le titre provisoire, a-t-elle confié, est «Les flamboyantes».

Satisfaite de son séjour de travail à Pointe-Noire, elle s'est dite frappée par l'accueil qui lui a été réservé dès l'aéroport. «Cette chaleur, j'en avais vraiment besoin, elle m'a aussitôt sortie du stress des préparatifs du voyage. Je me sens bien dans cette ville et je suis contente d'être là», a-t-elle lancé, souriante et les bras ouverts comme si, du 2e niveau de l'IFC où elle se trouvait, elle voulait embrasser cette ville océane qui se déploie devant elle. Peut-être l'inspirera-t-elle.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

«Ce film montre comment les mots nous réparent, comment les mots qu'on chante, qu'on scande, permettent de pénétrer nos failles et amener à transcender nos blessures».

l'Association de Mpaka pour l'intégration et le développement (AMID) situé au quar-

et la littérature intéressent beaucoup de jeunes. Cependant, elle a déploré le fait que

participants. «Dans l'espace francophone, on pense souvent que l'écriture est un

SANTÉ

Les leaders communautaires s'imprègnent des problèmes du couple mère-enfant

Une session de formation à l'intention des leaders communautaires a été organisée, du 1er au 2 novembre, sur la prévention des problèmes mère-enfant.

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population en général et la protection des droits du couple mère-enfant, en particulier, l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF), en partenariat avec les organisations de la société civile Association nationale pour l'éducation prénatale, Association de promotion de prestation des soins de santé, Cercle d'action pour la promotion du bien-être social ont initié l'atelier à l'intention des

leaders communautaires des trois aires des Centres de santé intégrés (CSI) pilotes du département de Pointe-Noire. Il s'inscrit dans le cadre du projet Mama na mwana qui bénéficie de l'appui financier de l'Agence française de développement. Préoccupées par la situation sanitaire du couple mère-enfant, les organisations de la société civile de santé de la plateforme «Mama na mwana» se proposent d'apporter leur contribution à la résolution des multiples

problèmes auxquels il est confronté dans le département de Pointe-Noire, a expliqué Jean-Pierre Moussongo, coordonnateur du projet. Ainsi, une quinzaine de leaders communautaires proches des aires de santé des CSI PK8, Côte matève, Anne-Marie-Javouhet ont reçu cette formation pour qu'à leur tour, ils puissent sensibiliser les femmes sur la prévention des problèmes du couple mère-enfant mais aussi animer des campagnes de sensibilisation dans leurs

aires de santé respectives. Assurés par Prosper Dzinga, épidémiologiste-gestionnaire des programmes de santé, ces enseignements ont été axés sur les questions de prise en charge multidimensionnelle du couple mère-enfant. Ils permettront aux leaders communautaires, entre autres, de donner des conseils de suivi de la grossesse et de surveillance nutritionnelle aux filles adolescentes, femmes enceintes, allaitantes et mère enfants; d'animer des séances de sensibilisation

sur l'alimentation de l'enfant avec les mères des enfants de 0 à 6 ans; d'aider les mères à identifier les signes des cas de malnutrition chez les enfants de 0 à 6 ans; d'intégrer les messages clés à apporter aux mères en matière de suivi de la grossesse et de suivi nutritionnel des enfants de 0 à 6 ans. Signalons que c'est depuis septembre 2020 que l'ACBEF et les organisations partenaires assurent la mise en œuvre du projet Mama na Mwana.

Hervé Brice Mampouya

FOOTBALL

Fernand Mayembo et la Fécofoot sanctionnés

Au total, dix mille francs suisses, soit plus de six millions de francs CFA d'amende infligée par la Commission de discipline de la Fédération internationale de football association (Fifa) ont été requis contre le Congo après les incidents survenus au terme du match du 9 octobre dernier à Lomé, opposant, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde, les Eperviers du Togo aux Diables rouges du Congo.

Fernand Mayembo et la Fédération congolaise de football (Fécofoot) ont été fixés sur leur sort. Ils ont été durement sanctionnés par la Commission de discipline de la Fifa. Le capitaine des Diables rouges a été doublement sanctionné par cette commission. Il a, en effet, écopé d'une suspension ferme de quatre matches puis d'une amende de 5 000 francs suisses soit (3 109 000 francs CFA). Il manquera donc les deux dernières rencontres des Diables rouges de ce mois de novembre, respectivement contre la Namibie et le Sénégal comptant pour les cinquième et sixième journées; deux matches sans enjeu pour le Congo déjà éliminé de la course à la qualification pour le mondial.

Le défenseur congolais manquera aussi les deux prochaines rencontres des



Fernand Mayembo (dossard 4) aux prises, ici, avec le Sénégalais Keita Baldé Adiac

éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2023. Un coup dur pour les Diables rouges par rapport à l'importance du joueur dans le groupe.

Le capitaine du onze national, faut-il le rappeler, avait écopé d'un carton rouge en

toute fin du match du 9 octobre au stade de Kegué, à Lomé, opposant les Eperviers du Togo aux Diables rouges du Congo, dans le cadre de la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde (Qatar 2022), pour un comporte-

ment anti-sportif envers l'arbitre guinéen, Ahmed Sékou Touré, précise le rapport de la Commission de discipline de la Fifa, publié le 1er novembre.

Les deux sélections avaient fait jeu égal d'un but partout. Mais le joueur congolais,

dans sa peau de capitaine, avait contesté la décision de l'arbitre, lequel avait dans un premier temps accordé un penalty en faveur des Congolais à la 80e mn, avant de revenir sur cette décision après avoir consulté son premier assistant. Le dernier estimant qu'il n'y avait pas main.

Furieux, Fernand Mayembo avait tenu des propos que l'arbitre n'a pas pu digérer, raison pour laquelle il a été sévèrement puni. La Fécofoot n'a pas été épargnée par la sanction. Elle doit aussi payer une amende de 5 000 francs suisses car, selon le rapport de la Commission, les Congolais avaient boycotté la conférence de presse d'après match, mais aussi cassé des vitres et défoncé les portes des vestiaires du stade de Kegué, après la rencontre.

James Golden Eloué

PARIS

Le prestigieux prix Goncourt français attribué à un écrivain sénégalais

Il faisait figure de favori. Le mercredi Mohamed Mbougar Sarr a remporté le prix Goncourt, avec «La plus secrète mémoire des hommes».

A 31 ans, le jeune lauréat devient le premier écrivain d'Afrique subsaharienne à être distingué par le plus prestigieux des prix littéraires français. «Je ressens beaucoup de joie. Tout simplement», a-t-il déclaré à l'annonce de ce prix se disant «très reconnaissant» et «heureux».

Le président de l'Académie Goncourt, Didier Decoin, qui n'avait pas caché son admiration pour le roman de Mohamed Mbougar Sarr, a salué un très beau livre et un hymne à la littérature. Un roman qui inspire de l'histoire de l'écrivain malien Yambo Ouologuem, premier auteur africain de langue française à recevoir, en 1968, le Prix Renaudot pour «Le Devoir de violence».

Né en 1990 à Dakar, Mohamed Mbougar Sarr a fait ses classes préparatoires littéraires en France dans un lycée de Compiègne près de Paris puis a intégré la prestigieuse Ecole des hautes études en sciences sociales. Ses recherches ont porté sur la grande voix de la littérature africaine et chantre de la «négritude», Léopold Sedar Senghor. Il vit aujourd'hui à Beauvais, au nord de la capitale française.

En septembre dernier il déclarait à l'AFP : «J'ai eu beaucoup de chance, d'avoir été soutenu : ce n'est pas le cas de tous les écrivains africains. Ni de tous les écrivains tout court ! Je suis bien conscient qu'être un écrivain africain publié en France peut être compliqué, comme pour tous ceux qui viennent d'une marge. Mais c'est en train de changer. Que la littérature africaine reste largement à connaître, c'est aussi une chance pour elle».

Edité par les Editions Philippe Rey, l'auteur qui a publié quatre livres est entré en littérature à 24 ans, avec «Terre ceinte», publié par Présence africaine.

Le prix Goncourt, décerné par un jury de sept hommes et trois femmes, rapporte un chèque de 10 euros, mais il garantit des ventes en centaines de milliers d'exemplaires.

Julia Ndeko

DÉPARTEMENT DES PLATEAUX

Club les élites opte pour la vulgarisation du jujitsu

Le responsable du jujitsu, club Eben Ezer de Brazzaville, Me Ted Mavoungou, a récemment effectué un déplacement à Ngo pour mettre en place le tout premier club de ce sport de combat dans le département des Plateaux, Jujitsu club les élites.



Déterminé à faire vivre le jujitsu, sur toute l'étendue du territoire national, le maître de judo ceinture noire deuxième dan s'est engagé à partager son expérience à tout amoureux de cet art martial. Pour ce faire, Me Ted Mavoungou visite les localités congolaises pour installer les clubs.

Il pense que c'est une manière d'accompagner les athlètes dans la pratique de l'art. Il estime aussi que les Congolais de l'hinterland ont également les capacités de faire

partie de l'équipe nationale. Selon Me Ted, l'objectif de cette initiative consiste à promouvoir cet art martial dans tous les départements du Congo. « Nous devons éviter que les adeptes du Jujitsu de l'intérieur ne restent en marge de la pratique de ce sport de combat. Le Congo est riche, alors nous devons dénicher les talents qui entraînent, car ils serviront le pays lors des grandes compétitions », a expliqué Me Ted Mavoungou. Notons qu'avant Ngo, Me Ted

Les adeptes de jujitsu du club les élites DR Mavoungou s'était rendu récemment à Kinkala, dans le département du Pool, pour lancer un club de jujitsu. Le Jujitsu, littéralement «art de la souplesse», regroupe des techniques de combat qui furent développées par les samourais durant les anciennes époques. Ces techniques enseignaient aux samourais et aux bushis à se défendre, lorsque ceux-ci étaient désarmés pendant un duel ou sur le champ de bataille.

Rude Ngoma